

Définition d'un panier de biens et services

pour la mesure de l'accessibilité
des personnes défavorisées aux services

Programme IUD8



Organisme commanditaire : CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques 9, rue Juliette Récamier 69456 Lyon Tel : 0 472 74 58 00 Fax : 0 472 74 59 00			
Titre : Définition d'un panier de biens et services			
Sous-titre : pour la mesure de l'accessibilité des personnes défavorisées aux services	Date d'achèvement : novembre 2007	Langue : Français	
Organisme auteur : Certu	Rédacteurs : David Caubel Gilles Quéré	Relecteur assurance qualité : Monique Gadais	
Résumé : L'objectif de cette étude est de proposer une méthode de construction d'un panier de biens et services de proximité. Ce panier de biens sera utilisé pour analyser les disparités d'accès aux équipements de proximité dans les aires urbaines, selon le quartier dans lequel on habite, et selon la catégorie sociale à laquelle on appartient. Cette analyse sera diffusée dans un autre rapport d'études. Le panier de biens est constitué d'enregistrements du fichier Sirene de l'Insee, géolocalisés à l'Iris. Les activités économiques sont choisies pour représenter au mieux les biens et services fréquentés par les individus dans leur vie quotidienne. Ce rapport d'étude retranscrit les analyses et choix faits pour cette proposition de panier de biens.			
Remarques complémentaires :			
Mots-clés : observation urbaine, équipement de proximité		Diffusion : pdf, web	
Nombre de pages : 41 pages	Tirage : 30 ex	Confidentialité : non	Bibliographie : oui

Sommaire

1.	Sélection des activités économiques	9
1.1	Principaux types d'activités retenus	9
1.2	Détail des codes NAF retenus	10
2.	Analyses des filtres sur les établissements	16
2.1	Précautions à prendre pour étudier les établissements	16
2.2	Activité saisonnière	17
2.3	Auxiliarités	18
2.4	Singularités	21
2.5	Catégories juridiques	24
2.6	Tranches d'effectif	29
2.7	Bilan des filtres	30
3.	Analyse de l'affectation des établissements aux IRIS	32
4.	Synthèse	33
	Bibliographie	34
	ANNEXES	35

Problématisation

Le thème n°8 du programme Interface Urbanisme et Déplacements (IUD) a pour objet la définition d'indicateurs pour l'observation de la mobilité et des dynamiques urbaines, en vue de produire un observatoire. La présente étude s'inscrit dans le sous-thème d'IUD 8 « Services accessibles aux populations défavorisées », qui porte spécifiquement sur la mesure de l'**accessibilité** (en véhicule particulier et en transports en commun) de ces populations à un **panier de biens**, ensemble d'activités, biens et services de la ville.

Le panier de bien utilisé est constitué d'un ensemble d'activités, de biens et services correspondant aux motifs de déplacements les plus récurrents pour l'ensemble des individus, dans leur vie quotidienne, hors activités professionnelles, et indépendamment de l'appartenance sociale ou des niveaux de vie.

Ces activités sont identifiées à partir des établissements correspondant aux enregistrements du fichier SIRENE de l'Insee, ces enregistrements étant géolocalisés à l'Iris.

Le présent rapport résume les analyses et choix réalisés au cours de la phase de construction du panier de biens. Dans le même esprit que la thèse de D. Caubel (2006), « *La définition retenue ne saurait être coercitive. Elle ne prétend pas dicter les comportements individuels, ni restreindre les libertés d'opportunités et les choix des individus en relation avec leurs besoins quotidiens. La définition tente, au contraire, de cerner un panel d'activités – sans prétendre affirmer que sa définition soit unanime – que les Collectivités ou l'Etat, garants de l'égalité des chances, pourraient considérer comme essentiel afin que tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance sociale ou leur niveau de vie, y aient des potentialités d'accès équivalentes* ». Ce travail s'inspire également du rapport de l'Insee pour la Datar (juillet 2003) portant sur les bassins de vie (voir bibliographie).

Les analyses retranscrites dans ce rapport portent donc sur des enregistrements du fichier SIRENE, sur 6 aires urbaines parmi les 10 aires expérimentales du programme IUD8. Ces 6 aires sont celles dont les réseaux de transports en commun (TC) ont pu être numérisés, et pour lesquelles les temps de trajet TC sont disponibles. Il s'agit de Lyon, Nantes, Rennes, Rouen, Le Havre et Epinal.

Afin de proposer une définition du panier de biens, trois phases successives d'analyses des critères des fichiers SIRENE ont été conduites.

1. Analyse de la caractérisation des activités économiques, et sélection des activités économiques pertinentes pour notre définition de panier de biens.
2. analyse des critères caractérisant les activités. L'objectif est de préciser les établissements retenus dans le panier de biens. Cela conduit à construire des filtres successifs en relation avec les caractéristiques des établissements.

3. Analyse de la qualité de la géolocalisation des établissements du fichier SIRENE et proposition d'un filtre supplémentaire.¹

Afin de ne pas alourdir le présent rapport d'études, nous proposons une analyse détaillée de la définition du panier de biens et services pour les bases de données SIRENE de 2001, même si l'exercice de définition est également effectué pour les données de 2007 (principes méthodologiques équivalents). Toutefois, lorsque cela semble nécessaire, nous précisons les analyses du panier de biens et services aux deux dates.

¹ Si les filtres précédents portent directement sur les variables des établissements présentes dans les fichiers SIRENE, ce n'est pas le cas pour le dernier filtre. Correspondant à l'analyse de la qualité de géolocalisation, ce filtre proposé n'est pas systématique, mais dépend de l'origine des bases de données SIRENE mises à disposition.

1. Sélection des activités économiques

Le panier de biens que l'on cherche à construire tente autant que possible d'être le reflet des biens et services qu'un habitant moyen est amené à fréquenter dans sa vie quotidienne. Nous cherchons, dans un premier temps, à extraire du fichier SIRENE les établissements dont l'activité principale exercée correspond à ces biens et services.

Les établissements inscrits dans le fichier SIRENE sont précisés par leur activité principale exercée, selon la nomenclature d'activités française (NAF). La NAF en vigueur date du 1^{er} janvier 2003, succédant à celle de 1993, est détaillée en cinq niveaux. Le niveau le plus fin détaille les activités en 712 classes. La sélection des activités principales exercées est faite à partir d'une sélection, à dire d'expert, de codes NAF dans ces 712 classes.²

Les données SIRENE ont été extraites, sur les mêmes territoires, à deux dates 2001 et 2007. Or les deux nomenclatures NAF de 1993 (en vigueur en 2001) et 2003 (en vigueur en 2007) ne se superposent pas exactement. Cela a donc conduit à la détermination de deux listes de codes NAF, l'une pour 2001, l'autre pour 2007. Ces deux listes sont établies dans un souci d'exactitude, autant que possible, de correspondance entre les dates pour la définition du panier de biens.

Toutefois, comme il y a une forte stabilité des codes NAF entre les deux nomenclatures, nous ne menons l'expertise que sur les codes NAF de 1993 pour la constitution du panier de biens et services de 2001, les conclusions restant valables a priori avec les codes NAF 2003.

1.1 Principaux types d'activités retenus

Avant de sélectionner dans le détail les activités parmi le niveau de détail le plus fin fourni par l'Insee (712 classes), on écarte une première partie des activités en travaillant sur un niveau intermédiaire, la typologie des activités en 62 divisions.

Une première analyse conduit à éliminer immédiatement les activités ne concernant pas directement les particuliers pour leur vie quotidienne. Notamment, on écarte les activités ne concernant que les professionnels.

Ce premier tri amène à écarter des activités du type :

- Agriculture, mines, industrie, constructions (divisions 01 à 45) ;
- Commerce de gros (division 51) ;
- Activités informatiques / Recherche et Développement (divisions 72 et 73) ;
- Transports terrestres, par eau, par air (divisions 60, 61, 62) ;
- Assainissement, voirie, gestion des déchets (division 90) ;
- Activités des ménages en tant qu'employeurs, que producteurs de biens ou de services (divisions 95, 96 et 97) ;
- La division 70, correspondant aux activités immobilières a également été supprimée : les particuliers louant leur appartement y figurent au même titre qu'une agence immobilière. Leur nombre fausserait les résultats s'ils étaient pris en compte.

² Pour plus de précisions sur la NAF, voir le site de l'Insee, au lien suivant : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf/pages/naf.htm

Définition d'un panier de biens et services

Liste des divisions d'activités économiques conservées :

Code	Libellé
50	Commerce et réparation automobile
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
55	Hôtels et restaurants
63	Services auxiliaires des transports
64	Postes et télécommunications
65	Intermédiation financière
66	Assurance
67	Auxiliaires financiers et d'assurance
71	Location sans opérateur
74	Services fournis principalement aux entreprises ³
75	Administration publique
80	Education
85	Santé et action sociale
91	Activités associatives
92	Activités récréatives, culturelles et sportives
93	Services personnels

Pour la suite de la sélection du panier de biens, le tri a porté sur chacune des classes au sein de ces divisions.

1.2 Détail des codes NAF retenus

1.2.1 Constitution de la liste de codes

Il n'est pas prévu de détailler le choix des activités économiques dans ce paragraphe dont l'objet est de faire figurer le résultat de la sélection, soit la liste des codes NAF retenus.

Voici, en revanche, les principaux critères qui nous ont amenés à écarter certaines des activités :

- activités ne concernant pas les particuliers. Elles sont majoritaires parmi celles qui ont été supprimées. Ce sont des activités du type (par exemple), maintenance portuaire, études de marché et sondages, administration d'entreprise, etc. ;
- activités ne constituant pas une aménité en soi : gestion d'infrastructures de transports terrestres, c'est à dire, les parcs de stationnement ;
- activités regroupant des cas très variés, dont la majorité ne concerne pas les particuliers, ou pour des utilisations très ponctuelles. Par exemple, location de machines et équipements divers, pour laquelle on trouve des locations d'engins à l'attention des entreprises, mais aussi des outils et équipements à l'attention des particuliers. Autre exemples, « enquêtes et sécurité », regroupant, entre autres, les bureaux de contrôles de sécurité du bâtiment, les sociétés de surveillance et les détectives privés ;
- activités regroupant des établissements dont la majorité ne concerne pas les particuliers. Par exemple, activités comptables, auxiliaires d'assurance, etc. ;

³ Cette division est conservée notamment pour le code 74.3B correspondant aux activités de contrôle technique automobile.

- activités à utilisation très ponctuelles, ou pour lesquelles la proximité n'est pas un enjeu : terrains de camping, pompes funèbres, vente par correspondance, vente à domicile...

Deux principales sources nous ont permis de voir en détail le contenu des différentes classes d'activités économiques :

- le descriptif détaillé de la nomenclature, à disposition sur le site de l'Insee ;
- les enregistrements SIRENE que nous avons à disposition sur les aires urbaines d'étude. Les noms des établissements, souvent explicites, offrent un bon complément d'investigation.

1.2.2 Regroupements pour les analyses

Dans cette liste, cinq catégories principales sont identifiées⁴ pour nos problématiques d'accessibilité des particuliers aux activités, biens et services de la ville. Ces cinq principaux types de services, selon lesquels nous regroupons, à dire d'expert, les activités principales de l'établissement (APET) de la nomenclature NAF sont :

1. Les commerces ;
2. Les services de santé ;
3. Les services de démarches et/ou d'aide à la personne ;
4. Les activités de loisirs ;
5. Les services de l'éducation.

Pour les utilisations à venir du panier de biens, nous caractérisons également les établissements selon leur caractère concurrentiel ou non, notamment pour la production d'indicateurs de synthèse à caractère économique.

Toutefois, compte tenu des limites de l'interprétation des activités APET, et ce même avec la classification la plus fine en 712 postes, il s'avère relativement difficile de déterminer systématiquement si les activités sont de type concurrentielle ou pas. Le cas échéant, nous proposons de ne pas distinguer le caractère concurrentiel des établissements.

Cette première approche nous mène à proposer un panier de biens en le décomposant en neuf types de services :

1. Commerces concurrentiel
2. Commerces non concurrentiel (ou indéterminé)
3. Les services de santé
4. Les services de démarches / aide à la personne de type concurrentielle
5. Les services de démarches / aide à la personne de type non concurrentielle
6. Les activités de loisirs concurrentielles
7. Les activités de loisirs non concurrentielles
8. Les services de l'éducation de type concurrentiel
9. Les services de l'éducation de type indéterminé

⁴ Les cinq catégories principales sont identifiées à partir des résultats de thèse de D. Caubel « *Politique de transport et accès à la ville pour tous ? Une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise* » (2006).

Définition d'un panier de biens et services

Les codes NAF 1993 retenus sont présentés dans le tableau suivant. Ceux de 2003 retenus sont également présentés pour permettre la sélection du panier de biens. Ils figurent dans le même tableau pour faciliter la lecture, et donner la mesure des évolutions de la nomenclature.

Une seule colonne libellé figure dans le tableau (quand deux auraient pu y être, correspondant aux libellés 1993 et 2003). En effet, les codes NAF qui sont restés identiques entre 1993 et 2003 ont pour la plupart les mêmes libellés, à l'exception des hôtels de tourisme. Les évolutions n'ayant a priori porté que sur la formulation du libellé, sans autre impact sur la composition du panier de bien, c'est dans ces cas précis le libellé de 2003 qui a été conservé.

C'est à partir des codes NAF de 1993 retenus pour le panier de biens de 2001 que nous effectuons l'expertise qui suit et vise à préciser la définition du panier de biens.

En outre, une analyse de la répartition des activités économiques sélectionnées dans les 6 aires urbaines d'études et fournie en annexe.

Code NAF 1993	Code NAF 2003	Libellé	Type de service	Services concurrentiels
501Z	501Z	Commerce de véhicules automobiles	Commerces	C
502Z	502Z	Entretien et réparation de véhicules automobiles	Commerces	C
503B	503B	Commerce de détail d'équipements automobiles	Commerces	C
504Z	504Z	Commerce et réparation de motocycles	Commerces	C
505Z	505Z	Commerce de détail de carburants	Commerces	C
521A	521A	Commerce de détail de produits surgelés	Commerces	C
521B	521B	Commerce d'alimentation générale	Commerces	C
521C	521C	Supérettes	Commerces	C
521D	521D	Supermarchés	Commerces	C
521E	521E	Magasins populaires	Commerces	C
521F	521F	Hypermarchés	Commerces	C
521H	521H	Grands magasins	Commerces	C
521J	521J	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Commerces	C
522A	522A	Commerce de détail de fruits et légumes	Commerces	C
522C	522C	Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	Commerces	C
522E	522E	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	Commerces	C
522G	522G	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	Commerces	C
522J	522J	Commerce de détail de boissons	Commerces	C
522L	522L	Commerce de détail de tabac	Commerces	C
522N	522N	Commerce de détail de produits laitiers	Commerces	C
522P	522P	Commerces de détail alimentaires spécialisés divers	Commerces	C
523A	523A	Commerce de détail de produits pharmaceutiques	Santé	ss obj.
523C	523C	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	Santé	ss obj.
523E	523E	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	Commerces	C
524A	524A	Commerce de détail de textiles	Commerces	C
524C	524C	Commerce de détail d'habillement	Commerces	C
524E	524E	Commerce de détail de la chaussure	Commerces	C
524F	524F	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	Commerces	C

Définition d'un panier de biens et services

Code NAF 1993	Code NAF 2003	Libellé	Type de service	Services concurrentiels
524H	524H	Commerce de détail de meubles	Commerces	C
524J	524J	Commerce de détail d'équipement du foyer	Commerces	C
524L	524L	Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	Commerces	C
524N	524N	Commerce de détail de quincaillerie	Commerces	C
524P	524P	Commerce de détail de bricolage	Commerces	C
524R	524R	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	Commerces	C
524T	524T	Commerce de détail d'optique et de photographie	Commerces	C
524U	524U	Commerce de détail de revêtements de sols et de murs	Commerces	C
524V	524V	Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie	Commerces	C
524W	524W	Commerce de détail d'articles de sport et de loisir	Commerces	C
524X	524X	Commerce de détail de fleurs	Commerces	C
524Y	524Y	Commerce de détail de charbons et combustibles	Commerces	C
524Z	524Z	Commerces de détail divers en magasin spécialisé	Commerces	C
525Z	525Z	Commerce de détail de biens d'occasion	Commerces	C
527A	527A	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	Commerces	C
527C	527C	Réparation de matériel électronique grand public	Commerces	C
527D	527D	Réparation d'appareils électroménagers	Commerces	C
527F	527F	Réparation de montres, horloges et bijoux	Commerces	C
527H	527H	Réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.	Commerces	C
551A	551A	Hôtels touristiques avec restaurant	Loisirs	C
551D		Hôtels de préfecture	Démarches/aide à pers.	NC
	551E	Autres hôtels	Loisirs	C
552E	552E	Autre hébergement touristique	Loisirs	C
553A	553A	Restauration de type traditionnel	Loisirs	C
553B	553B	Restauration de type rapide	Loisirs	C
554A	554A	Cafés tabacs	Loisirs	C
554B	554B	Débits de boissons	Loisirs	C
	554C	Discothèques	Loisirs	C
555D	555D	Traiteurs, organisation de réceptions	Commerces	C
633Z	633Z	Agences de voyage	Commerces	C
641A	641A	Postes nationales	Démarches/aide à pers.	NC
641C	641C	Autres activités de courrier	Démarches/aide à pers.	NC
651A	651A	Banque centrale	Démarches/aide à pers.	NC
651C	651C	Banques	Démarches/aide à pers.	C
651D	651D	Banques mutualistes	Démarches/aide à pers.	C
651E	651E	Caisses d'épargne	Démarches/aide à pers.	C
652C	652C	Distribution de crédit	Démarches/aide à pers.	C
660A	660A	Assurance-vie et capitalisation	Démarches/aide à pers.	C

Définition d'un panier de biens et services

Code NAF 1993	Code NAF 2003	Libellé	Type de service	Services concurrentiels
660C	660C	Caisses de retraite	Démarches/aide à pers.	NC
660E	660E	Assurance dommages	Démarches/aide à pers.	C
660F	660F	Réassurance	Démarches/aide à pers.	C
660G	660G	Assurance relevant du code de la mutualité	Démarches/aide à pers.	C
671E	671E	Autres auxiliaires financiers	Démarches/aide à pers.	C
	711A	Location de courte durée de véhicules automobiles	Commerces	C
	711B	Location de longue durée de véhicules automobiles	Commerces	C
711Z		Location de véhicules automobiles	Commerces	C
713E	713E	Location de machines de bureau et de matériel informatique	Commerces	C
714B	714B	Location d'autres biens personnels et domestiques	Commerces	C
743A	743A	Contrôle technique automobile	Commerces	C
751A	751A	Administration publique générale	Démarches/aide à pers.	NC
751C	751C	Tutelle des activités sociales	Démarches/aide à pers.	NC
752A	752A	Affaires étrangères	Démarches/aide à pers.	NC
752C	752C	Défense	Démarches/aide à pers.	NC
752E	752E	Justice	Démarches/aide à pers.	NC
752G	752G	Police	Démarches/aide à pers.	NC
752J	752J	Protection civile	Démarches/aide à pers.	NC
753A	753A	Activités générales de sécurité sociale	Démarches/aide à pers.	NC
753B	753B	Gestion des retraites complémentaires	Démarches/aide à pers.	NC
753C	753C	Distribution sociale de revenus	Démarches/aide à pers.	NC
801Z	801Z	Enseignement primaire	Education	ss obj.
802A	802A	Enseignement secondaire général	Education	ss obj.
802C	802C	Enseignement secondaire technique ou professionnel	Education	ss obj.
803Z	803Z	Enseignement supérieur	Education	ss obj.
804A	804A	Ecoles de conduite	Education	C
804C	804C	Formation des adultes et formation continue	Education	ss obj.
804D	804D	Autres enseignements	Education	ss obj.
851A	851A	Activités hospitalières	Santé	ss obj.
851C	851C	Pratique médicale	Santé	ss obj.
851E	851E	Pratique dentaire	Santé	ss obj.
851G	851G	Activités des auxiliaires médicaux	Santé	ss obj.
851H	851H	Soins hors d'un cadre réglementé	Santé	ss obj.
851J	851J	Ambulances	Santé	ss obj.
851K	851K	Laboratoires d'analyses médicales	Santé	ss obj.

Définition d'un panier de biens et services

Code NAF 1993	Code NAF 2003	Libellé	Type de service	Services concurrentiels
851L	851L	Centres de collecte et banques d'organes	Santé	ss obj.
852Z	852Z	Activités vétérinaires	Commerces	C
853A	853A	Accueil des enfants handicapés	Santé	ss obj.
853B	853B	Accueil des enfants en difficulté	Démarches/aide à pers.	NC
853C	853C	Accueil des adultes handicapés	Santé	ss obj.
853D	853D	Accueil des personnes âgées	Santé	ss obj.
853E	853E	Autres hébergements sociaux	Démarches/aide à pers.	NC
853G	853G	Crèches et garderies d'enfants	Démarches/aide à pers.	C
853H	853H	Aide par le travail, ateliers protégés	Démarches/aide à pers.	NC
853J	853J	Aide à domicile	Démarches/aide à pers.	NC
853K	853K	Autres formes d'action sociale	Démarches/aide à pers.	NC
913A	913A	Organisations religieuses	Loisirs	C
913C	913C	Organisations politiques	Loisirs	C
913E	913E	Organisations associatives n.c.a.	Loisirs	C
921G	921G	Edition et distribution vidéo	Loisirs	C
921J	921J	Projection de films cinématographiques	Loisirs	C
923A	923A	Activités artistiques	Loisirs	C
923B	923B	Services annexes aux spectacles	Loisirs	C
923D	923D	Gestion de salles de spectacles	Loisirs	C
923F	923F	Manèges forains et parcs d'attractions	Loisirs	C
923H		Bals et discothèques	Loisirs	C
923J		Autres spectacles	Loisirs	C
	923K	Activités diverses du spectacle	Loisirs	C
925A	925A	Gestion des bibliothèques	Loisirs	NC
925C	925C	Gestion du patrimoine culturel	Loisirs	NC
925E	925E	Gestion du patrimoine naturel	Loisirs	NC
926A	926A	Gestion d'installations sportives	Loisirs	C
926C	926C	Autres activités sportives	Loisirs	C
927A	927A	Jeux de hasard et d'argent	Loisirs	C
927C	927C	Autres activités récréatives	Loisirs	C
930B	930B	Blanchisserie - teinturerie de détail	Commerces	C
930D	930D	Coiffure	Commerces	C
930E	930E	Soins de beauté	Commerces	C
930K	930K	Activités thermales et de thalassothérapie	Santé	ss obj.
930L	930L	Autres soins corporels	Loisirs	C
930N	930N	Autres services personnels	Loisirs	C

2. Analyses des filtres sur les établissements

La notice 80 du fichier Sirene fournit la description la plus fine des enregistrements du fichier (voir liste des variables en annexe). L'une des 83 variables de la notice 80 est notamment le code NAF de l'établissement, les 82 autres fournissent des éléments de caractérisation des établissements. Or, la sélection des activités économiques pour notre panier de biens ne suffit pas. Pour plus de pertinence, on cherche à ne retenir que des établissements qui soient notamment :

- en activité (le fichier Sirene contient certains établissements inactifs) ;
- ouverts à l'année ;
- ouverts aux particuliers.

Un certain nombre de variables de la notice 80 ont donc été sélectionnées a priori, et testées sur nos enregistrements pour voir leur utilité pour affiner notre définition de panier de biens. L'analyse est présentée en détail pour les établissements du panier de biens de 2001. Les analyses étant similaires pour ceux du panier de biens de 2007, nous n'en présentons que les résultats synthétiques dans les bilans.

2.1 Précautions à prendre pour étudier les établissements

Les fichiers diffusés par l'Insee (ou rediffusés) sont extraits de la base de diffusion SIRENE. A partir de cette base, l'Insee ne diffuse que des établissements actifs. Certains établissements présents dans les bases diffusées peuvent toutefois présenter une absence d'activité pour différentes raisons, en particulier lors de cessation juridique, ou de cessation administrative pour laquelle la date de cessation est mal connue.

Remarque : Dans le fichier de gestion, l'Insee utilise un code ETAT (de l'activité) qui vaut AA (activité acquise) quand l'établissement est actif, OA ou AO quand l'activité pose problème. Mais ce code n'est jamais diffusé et in ne sert qu'à réaliser les extractions.

Pour sélectionner les établissements, l'Insee retient la variable SINGT (code singularité) avec les valeurs 01 et 02 pour les unités ordinaires, puis 33 et 43 pour les unités singulières ne figurant pas ailleurs.

Avant de traiter des fichiers SIRENE, il faut s'assurer que l'extraction utilisée provient bien de la base de diffusion nationale pour ne retenir que les établissements actifs, puis sélectionner les bonnes valeurs du code de singularité.

Nous partons donc de cette première règle pour l'analyse ultérieure des filtres à mettre en œuvre par rapport à notre problématique :

Filtre 1 : sélection des établissements dont les codes SINGT sont 01, 02, 33 et 43.

Impact du filtre 1 sur le nombre d'établissements sélectionnés :

	Nombre d'établissements			
	Sirene 2001		Sirene 2007	
	Avant filtre 1	Après filtre 1	Avant filtre 1	Après filtre 1
Aires urbaines				
Epinal	4 784	4 361	5 251	4 829
Le Havre	7 337	6 755	8 087	7 302
Lyon	51 297	47 880	60 362	55 201
Nantes	19 918	18 503	24 658	22 117
Rennes	15 902	14 199	19 471	16 928
Rouen	14 279	13 341	15 991	14 689

2.2 Activité saisonnière

Une première variable disponible est relative au caractère saisonnier ou permanent des activités principales exercées par les établissements.

2.2.1 Cinq types de services

Sur chacune des aires urbaines, nous présentons les répartitions d'établissements en 2001 selon les cinq types de services (commerces, santé, démarches, loisirs et éducation) et selon le caractère saisonnier ou permanent des activités.

LIB_SAISONAT	Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activité saisonnière	Commerces	2		1	3	1	1
	Démarches / aide à pers				2		
	Loisirs	14	12	14	12	7	2
TOTAL		16	12	15	17	8	3

LIB_SAISONAT	Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activité permanente	Commerces	1 483	2 229	15 478	5 262	4 163	4 255
	Démarches / aide à pers	632	651	4 060	1 804	1 566	1 395
	Education	338	493	3 818	1 604	1 216	1 058
	Loisirs	1 138	1 969	14 298	5 774	4 365	4 037
	Santé	754	1 401	10 211	4 042	2 881	2 593
TOTAL		4 345	6 743	47 865	18 486	14 191	13 338

La majorité des établissements exerce une activité permanente. Très peu d'établissements exerce une activité saisonnière (moins de 0,5%). *Les activités saisonnières sont principalement des activités de loisirs.*

2.2.2 Services concurrentiels

Sur chacune des aires urbaines, nous présentons les répartitions d'établissements en 2001 selon le caractère concurrentiel des activités et selon le caractère saisonnier ou permanent des activités.

LIB_SAISONAT	Services concurrentiels	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activité saisonnière	Concurrentiel	16	12	15	15	8	3
	Non concurrentiel				2		
TOTAL		16	12	15	17	8	3

LIB_SAISONAT	Services concurrentiels	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activité permanente	Concurrentiel	2 789	4 428	31 823	11 984	9 202	8 797
	Non concurrentiel	309	443	3 465	1 437	1 107	956
	Education	493	471	2 366	1 023	1 001	992
	Santé	754	1 401	10 211	4 042	2 881	2 593
TOTAL		4 345	6 743	47 865	18 486	14 191	13 338

La distinction des activités concurrentielles de celles non concurrentielles montre que *les activités saisonnières sont des activités concurrentielles.*

2.2.3 Bilan sur l'activité saisonnière

Répartition en 2001	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activité permanente	99,6%	99,8%	100,0%	99,9%	99,9%	100,0%
Activité saisonnière	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%

Répartition en 2007	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activité permanente	99,7%	99,8%	99,9%	99,8%	99,9%	99,9%
Activité saisonnière	0,3%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%

Quelle que soit l'aire urbaine considérée, plus de 99% des établissements exercent une activité dite « permanente ». Les activités saisonnières sont principalement des activités de loisirs ou concurrentielles.

FILTRE 2 : sélection des établissements exerçant une activité permanente (code 0)

Ce filtre consiste à éliminer un nombre mineur d'établissements sur les différentes aires urbaines.

	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissements filtrés en 2001	16	12	15	17	8	3
Etablissements filtrés en 2007	14	14	45	33	13	7

Impact du filtre 2 sur le nombre d'établissements :

Aires urbaines	Nombre d'établissements			
	Sirene 2001		Sirene 2007	
	Avant filtre 2	Après filtre 2	Avant filtre 2	Après filtre 2
Epinal	4 361	4 345	4 829	4 815
Le Havre	6 755	6 743	7 302	7 288
Lyon	47 880	47 865	55 201	55 156
Nantes	18 503	18 486	22 117	22 084
Rennes	14 199	14 191	16 928	16 915
Rouen	13 341	13 338	14 689	14 682

2.3 Auxiliarités

Cette variable caractérise l'activité principale exercée, selon qu'elle est productive, auxiliaire (i.e. activité de service exercée uniquement pour le compte de l'entreprise) ou s'il s'agit d'une activité de services non directement liées au processus de production (établissement non siège inscrit au répertoire des métiers).

Par définition de notre panier de biens, il convient de ne prendre en compte que les établissements dont l'activité principale est productive. C'est ce que nous analysons ci-dessous.

2.3.1 Cinq types de services

Sur chacune des aires urbaines, nous présentons les répartitions d'établissements en 2001 selon les cinq types de services (commerces, santé, démarches, loisirs et éducation) et selon l'auxiliarité des activités.

LIB_AUXILT	Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement productif	Commerces	1 475	2 228	15 457	5 256	4 152	4 246
	Démarches / aide à pers	632	651	4 059	1 804	1 566	1 395
	Education	338	493	3 816	1 601	1 216	1 058
	Loisirs	1 138	1 963	14 270	5 772	4 363	4 015
	Santé	754	1 401	10 211	4 041	2 881	2 593
TOTAL		4 337	6 736	47 813	18 474	14 178	13 307

LIB_AUXILT	Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement auxiliaire	Commerces			5	1	1	
	Démarches / aide à pers			1			
	Education			2	3		
	Loisirs		4	25	2	1	20
TOTAL			4	33	6	2	20

LIB_AUXILT	Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement non siège inscrit au répertoire des métiers	Commerces	8	1	16	5	10	9
	Loisirs		2	3		1	2
	Santé				1		
TOTAL		8	3	19	6	11	11

Les établissements exerçant une **activité auxiliaire** sont minoritaires et sont quasi-exclusivement des établissements proposant *des services de loisirs*.

Les **établissements non sièges inscrits au répertoire des métiers** sont également minoritaires et sont quasi-exclusivement des *établissements commerciaux*.

2.3.2 Services concurrentiels

Sur chacune des aires urbaines, nous présentons les répartitions d'établissements en 2001 selon le caractère concurrentiel des activités et selon l'auxiliarité des activités.

LIB_AUXILT	Services concurrentiels	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement productif	Concurrentiel	2 781	4 421	31 774	11 976	9 189	8 766
	Education	309	443	3 463	1 434	1 107	956
	Non concurrentiel	493	471	2 365	1 023	1 001	992
	Santé	754	1 401	10 211	4 041	2 881	2 593
TOTAL		4 337	6 736	47 813	18 474	14 178	13 307

LIB_AUXILT	Services concurrentiels	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement auxiliaire	Concurrentiel		4	30	3	2	20
	Education			2	3		
	Non concurrentiel			1			
TOTAL			4	33	6	2	20

LIB_AUXILT	Services concurrentiels	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement non siège inscrit au répertoire des métiers	Concurrentiel	8	3	19	5	11	11
	Santé				1		
TOTAL		8	3	19	6	11	11

Définition d'un panier de biens et services

Les établissements exerçant une activité auxiliaire ou les établissements non siège inscrit au répertoire des métiers sont minoritaires et sont principalement des *établissements dit « concurrentiels »*.

2.3.3 Bilan sur l'auxiliarité

Répartition des établissements en 2001	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement auxiliaire	0,00%	0,06%	0,07%	0,03%	0,01%	0,15%
Etablissement non siège inscrit au répertoire des métiers	0,18%	0,04%	0,04%	0,03%	0,08%	0,08%
Etablissement productif	99,8%	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%	99,8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition des établissements en 2007	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement auxiliaire	0,06%	0,11%	0,07%	0,06%	0,05%	0,18%
Etablissement non siège inscrit au répertoire des métiers	0,04%	0,04%	0,02%	0,02%	0,02%	0,06%
Etablissement productif	99,9%	99,8%	99,9%	99,9%	99,9%	99,8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Quelle que soit l'aire urbaine considérée, nous notons que plus de 99% des établissements sont des établissements productifs.

Les établissements exerçant une activité auxiliaire sont principalement des services de loisirs ou des commerces, de niveau minimal, et principalement concurrentiels.

Les établissements non sièges inscrits au répertoire des métiers sont principalement des établissements concurrentiels commerciaux de niveau intermédiaire ou de proximité.

Filtre 3 : sélection des établissements de type productif (code 0).

Ce filtre consiste à éliminer un nombre mineur d'établissements sur les différentes aires urbaines.

Etablissements filtrés en 2001	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement auxiliaire		4	33	6	2	20
Etablissement non siège inscrit au répertoire des métiers	8	3	19	6	11	11
Total	8	7	52	12	13	31

Etablissements filtrés en 2007	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissement auxiliaire	3	8	41	13	9	26
Etablissement non siège inscrit au répertoire des métiers	2	3	12	5	3	9
Total	5	11	53	18	12	35

Impact du filtre 3 sur le nombre d'établissements :

Aires urbaines	Nombre d'établissements			
	Sirene 2001		Sirene 2007	
	Avant filtre 3	Après filtre 3	Avant filtre 3	Après filtre 3
Epinal	4 345	4 337	4 815	4 810
Le Havre	6 743	6 736	7 288	7 277
Lyon	47 865	47 813	55 156	55 103
Nantes	18 486	18 474	22 084	22 066
Rennes	14 191	14 178	16 915	16 903
Rouen	13 338	13 307	14 682	14 647

2.4 Singularités

Le code singularité a pour objet de distinguer, entre toutes les unités SIRET qui sont immatriculés au répertoire, celles qui sont véritablement des établissements au sens économique et que l'on nomme Unités Siret ordinaires, de celles qui ne présentent pas cette caractéristique, et que l'on nomme Unités Siret singulières.

D'après l'Insee, nous avons les définitions suivantes (<http://www.sirene.tm.fr>) :

1. Une unité SIRET exerce généralement une activité économique, c'est-à-dire produit des biens ou des services à l'aide de moyens de production. *Elle est alors qualifiée d'ordinaire ou d'établissement ordinaire.*
2. Bien que n'étant pas des unités de production, certaines unités sont inscrites en raison d'obligations juridiques, sociales ou fiscales. *Elles sont alors qualifiées de singulières.*

Les unités siret ordinaires sont	
01	Propriétaire exploitant direct
02	Exploitant locataire gérant
Les unités siret singulières sont	
10	Loueurs de fonds
30	Autres unités singulières de 1ère espèce
31	Associé de société de fait ou d'indivision
33	Employeur non exploitant
34	Membre d'une société civile professionnelle
40	Siège d'un SIREN de droit privé sans activité
42	Siège d'un organisme public sans activité
	Siège d'un établissement public local
43	Siège de domiciliation
52	Sans domicile fixe
60	Activité occasionnelle ou accessoire
70	Activité de location (logement, garage, ...)
80	Gestion immobilière de biens propres
90	Autres unités singulières de 2ème espèce

Source : INSEE

Compte tenu de la première règle évoquée, nous analysons les établissements en ne tenant compte que des codes de singularité 01, 02, 33 et 43.

L'analyse des établissements nous donne les répartitions sur les aires urbaines données dans le tableau suivant. Nous constatons que *les établissements sont majoritairement*

Définition d'un panier de biens et services

des unités siret ordinaires avec plus de 97% des établissements des aires urbaines. Par ailleurs, parmi les établissements étant des unités siret singulières, nous notons que les employeurs non exploitants représentent la part la plus importante des établissements, hors activités ordinaires.

LIB SINGT	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
PROPRIETAIRE EXPLOITANT DIRECT	4 225	6 569	46 660	18 032	13 764	13 016
	97,4%	97,5%	97,6%	97,6%	97,1%	97,8%
EXPLOITANT LOCATAIRE GERANT	91	146	972	326	313	243
	2,1%	2,2%	2,0%	1,8%	2,2%	1,8%
Employeur non exploitant	18	20	175	110	101	47
	0,4%	0,3%	0,4%	0,6%	0,7%	0,4%
Siège de domiciliation	3	1	6	6		1
	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%
TOTAL	4630	7113	51678	20087	14953	14353
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Une première lecture de cette grille peut nous conduire à garder certains types d'établissements.

A dire d'expert, l'unité siret singulière *siège de domiciliation*, peu représentée sur l'ensemble des aires urbaines, pourrait être filtrée de la définition du panier de biens, car non représentative. A l'inverse, les établissements ordinaires sont gardés dans la définition du panier de biens et services.

2.4.1 Singularité « Employeur non exploitant »

Les établissements nommés « employeur non exploitant » sont caractérisés selon les cinq types de services et les codes APET. Ces établissements sont des commerces, des services de démarches/aide à la personne (surtout des banques mutualistes, code 651D).

Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Commerces	12	14	140	36	36	31
Démarches / aide à pers	6	6	31	69	59	11
<i>Dont « banque mutualiste »</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>28</i>	<i>65</i>	<i>55</i>	<i>9</i>
Education			1			
Loisirs			3		6	4
Santé				5		1
TOTAL	18	20	175	110	101	47

Pour préciser les caractéristiques des commerces, nous avons analysé leur catégorie juridique en les croisant avec les codes APET. Nous notons que ces établissements commerciaux de singularité « employeur non exploitant » ont principalement pour catégorie juridique : « autre personne physique », « autre société à responsabilité limitée » et « société en nom collectif ». L'analyse des codes APET montre que ces établissements sont pour l'essentiel des commerces d'alimentation générale ou des commerces de détails d'habillements, de livres, journaux et papeteries.

Type de services	Lib Cat Juridique	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
	(Autre) personne physique	6	2	71	13	17	13
	Artisan-commerçant			1			
	Autre SA à conseil d'administration		1	4	2	1	3
	Autre société à responsabilité limitée	4	7	20	11	11	9
Commerces	Commerçant		2	25	1		1
	Groupement d'intérêt économique			1	1	1	1
	Profession libérale			8	1		
	SARL unipersonnelle		1	4	4	1	2
	Société en nom collectif	2		6	3	5	2
	Société par actions simplifiées (SAS)		1				
TOTAL		12	14	140	36	36	31

Dans le cadre de la problématique de notre travail de constituer un panier de biens pour en analyser l'accessibilité, il convient de garder ces établissements singuliers « employeurs non exploitants ».

2.4.2 Singularité « Siège de domiciliation »

N'étant pas nombreux au sein des aires urbaines tests, les établissements nommés « siège de domiciliation » sont caractérisés selon les codes APET. Non seulement, ces établissements sont peu nombreux, mais ils correspondent à pour l'essentiel à des commerces ou des loisirs, qui ne semblent pas, *a priori*, avoir un impact majeur dans le cadre de notre problématique sur la définition du panier de biens.

Libellé APET (NAF 1993)	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Activités des auxiliaires médicaux			1			
Aide à domicile			1			
Autres activités de courrier				1		
Autres activités récréatives				1		
Autres formes d'action sociale				1		
Coiffure			1			
Commerce de détail d'équipements automobiles						1
Commerce de détail d'habillement				1		
Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie				1		
Formation des adultes et formation continue			1			
Gestion d'installations sportives			1			
Organisations associatives n.c.a.	2	1				
Réparation de matériel électronique grand public			1			
Restauration de type traditionnel	1			1		
TOTAL	3	1	6	6	0	1

2.4.3 Bilan

Dans les limites de l'interprétation et de l'analyse des fichiers SIRENE, l'analyse des établissements nous conduit à opérer le filtre suivant.

Filtre 4 : sélection des établissements dont les codes de singularités sont : 01 et 02 (établissements ordinaires) et 33 (établissements employeurs non exploitants).

Définition d'un panier de biens et services

Les unités siret ordinaires sont		Gardée ou filtrée
01	Propriétaire exploitant direct	Gardée
02	Exploitant locataire gérant	Gardée
Les unités siret singulières sont		Gardée ou filtrée
33	Employeur non exploitant	Gardée
43	Siège de domiciliation	Filtrée

Ce filtre consiste à éliminer les établissements suivant en 2001 sur les aires urbaines.

Etablissements filtrés en 2001	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Siège de domiciliation	3	1	6	6	0	1

Ce filtre consiste à éliminer les établissements suivant en 2007 sur les aires urbaines.

Etablissements filtrés en 2007	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Siège de domiciliation	3	5	40	23	5	5

Impact du filtre 4 sur le nombre d'établissements :

Aires urbaines	Nombre d'établissements			
	Sirene 2001		Sirene 2007	
	Avant filtre 4	Après filtre 4	Avant filtre 4	Après filtre 4
Epinal	4 337	4 334	4 810	4 807
Le Havre	6 736	6 735	7 277	7 272
Lyon	47 813	47 807	55 103	55 063
Nantes	18 474	18 468	22 066	22 043
Rennes	14 178	14 178	16 903	16 898
Rouen	13 307	13 306	14 647	14 642

2.5 Catégories juridiques

2.5.1 Définition de l'Insee

La nomenclature des catégories juridiques retenue dans SIRENE est à vocation inter-administrative, utilisée aussi dans la gestion du Registre du Commerce et des Sociétés. Elle sert de référence aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE) pour recueillir les déclarations des entreprises⁵.

Personnalité juridique :

Les personnes physiques et les personnes morales sont dotées de la personnalité juridique.

Les personnes physiques acquièrent la personnalité juridique par la naissance et la perdent avec le décès.

Une personne morale se crée par la volonté privée de son ou ses membres, matérialisée par la signature des statuts et son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour une société, et à la Préfecture pour une association. Elle s'éteint par la dissolution. La personnalité juridique de la personne morale est distincte de la personnalité juridique de chacun des membres qui la composent.

Source: INSEE

⁵ Voir le site internet : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/cj/cj.htm

La variable correspondante disponible dans les fichiers SIRENE extraits de CARTEGIE est celle du niveau III (ce niveau, comportant 253 positions codifiées à 4 chiffres permet de préciser la catégorie juridique en tenant compte de la spécificité des dispositions juridiques concernant les unités concernées)⁶.

Remarques : les données de CARTEGIE tiennent compte des catégories juridiques introduites ou modifiées à compter du 26 mars 2007.

2.5.2 Analyse des fichiers SIRENE-2001

L'analyse des établissements dans les fichiers SIRENE nous donne les répartitions sur les aires urbaines données dans le tableau suivant. Nous ne présentons que les catégories juridiques les plus représentatives sur l'ensemble des établissements des aires urbaines. Cela ne signifie pas pour autant que nous ne devons pas tenir compte des autres catégories juridiques dans la définition du panier de biens.

Sur l'ensemble des aires urbaines, nous constatons que près de 95% des établissements sont identifiés sur quatre catégories juridiques : personne physique, société commerciale, personne morale et organisme soumis au droit administratif ; groupement de droit privé. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons éliminer les établissements correspondant aux autres catégories juridiques. Pour identifier ces établissements, nous menons les analyses suivantes en tenant compte de la singularité et des codes APET.

Répartition des catégories juridiques (niveau I) en tenant compte des précédents filtres

Catégories juridiques	LIB_CatJuridique	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
1	Personne physique	1 500	2 900	19 257	7 444	5 556	5 533
		34,6%	43,1%	40,3%	40,3%	39,2%	41,6%
2	Groupement de droit privé non doté de la personnalité morale	31	132	413	170	109	143
		0,7%	2,0%	0,9%	0,9%	0,8%	1,1%
3	Personne morale de droit étranger	4	6	61	14	10	5
		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
4	Personne morale de droit public soumise au droit commercial	36	43	275	126	117	90
		0,8%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%	0,7%
5	Société commerciale	1 168	1 662	13 841	4 830	3 671	3 191
		26,9%	24,7%	29,0%	26,2%	25,9%	24,0%
6	Autre personne morale immatriculée au RCS	83	64	545	237	267	148
		1,9%	1,0%	1,1%	1,3%	1,9%	1,1%
7	Personne morale et organisme soumis au droit administratif	509	625	2 893	1 139	1 044	1 296
		11,7%	9,3%	6,1%	6,2%	7,4%	9,7%
8	Organisme privé spécialisé	78	36	208	122	100	83
		1,8%	0,5%	0,4%	0,7%	0,7%	0,6%
9	Groupement de droit privé	925	1 267	10 314	4 386	3 304	2 817
		21,3%	18,8%	21,6%	23,7%	23,3%	21,2%
	TOTAL	4 334	6 735	47 807	18 468	14 178	13 306
		100%	100%	100%	100%	100%	100%

⁶ La nomenclature complète est disponible sur le site Internet http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/cj/cj.xls

2.5.3 Groupement de droit privé non doté de la personnalité morale

La catégorie juridique « groupement de droit privé non doté de la personnalité morale » est représentée dans le tableau suivant en fonction de la singularité des établissements.

Lib SINGT	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Propriétaire exploitant direct	30	132	411	168	107	142
Exploitant locataire gérant	1		2	2	2	1
Total	31	132	413	170	109	143

Tous les établissements exercent une activité économique à l'aide de moyens de production. Ils sont ainsi qualifiés d'établissements ordinaires. Un croisement avec les cinq types de services donne la répartition suivante sur les trois catégories identifiées :

Singularité	Types de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Propriétaire exploitant direct	Commerces	12	34	113	19	12	25
	Démarches / aide à pers		1	4	27	21	1
	Education		2	5	5		1
	Loisirs	1	10	103	30	14	22
	Santé	17	85	186	87	60	93
	Sous-total	30	132	411	168	107	142
Exploitant locataire gérant	Commerces				1	1	
	Loisirs	1		2		1	
	Santé				1		1
	Sous-total	1		2	2	2	1
TOTAL		31	132	413	170	109	143

Les établissements de cette catégorie juridique exercent principalement des activités de santé (pratique dentaire, pratique médicale, activités des auxiliaires médicaux). Dans un second temps, il s'agit d'établissements commerciaux ou de loisirs.

A l'aune de la problématique de notre travail, il semble pertinent de garder la catégorie juridique « Groupement de droit privé non doté de la personnalité morale ».

2.5.4 Personne morale de droit étranger

La catégorie juridique « Personne morale de droit étranger » est représentée dans le tableau suivant en fonction de la singularité des établissements.

Singularité	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Propriétaire exploitant direct	4	6	59	14	10	5
Exploitant locataire gérant			2			
Total	4	6	61	14	10	5

Comme précédemment, quasiment tous les établissements de cette catégorie juridique sont caractérisés par la singularité ordinaire « propriétaire exploitant direct ».

Par ailleurs, l'analyse en cinq types de services montre que ces établissements sont principalement des commerces ou des services de démarches ou d'aide à la personne (services bancaires, services d'assurances).

A l'aune de la problématique de notre travail, il semble pertinent de garder la catégorie juridique « Personne morale de droit étranger ».

2.5.5 Personne morale de droit public soumise au droit commercial

La catégorie juridique « Personne morale de droit public soumise au droit commercial » est représentée dans le tableau suivant en fonction de la singularité et des codes APET des établissements.

Singularité	Libellé APET (NAF 1993)	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Propriétaire exploitant direct	Activités artistiques			1			
	Assurance-vie et capitalisation						1
	Banque centrale	2	1	3	1	1	1
	Centres de collecte et banques d'organes	2	1	2	1	1	2
	Enseignement supérieur			1			
	Gestion de salles de spectacles			1		1	
	Gestion du patrimoine culturel			2			
	Postes nationales	30	39	255	123	111	84
	Services annexes aux spectacles			4			
	Tutelle des activités sociales			1			
	Sous-total	34	41	270	125	114	88
Employeur non exploitant	Activités générales de sécurité sociale	2	2	3	1	3	1
	Autre hébergement touristique			2			
	Gestion du patrimoine culturel						1
	Sous-total	2	2	5	1	3	2
Total		36	43	275	126	117	90

Plus de 94% des établissements sont caractérisés par une activité ordinaire de type « propriétaire exploitant direct ». Plus précisément, plus de 83% de ces établissements sont essentiellement les postes nationales (activités postales exercées par « La Poste », les services des bureaux de postes).

A l'aune de la problématique de notre travail et de l'analyse précédente, nous conservons la catégorie juridique « Personne morale de droit public soumise au droit commercial ».

2.5.6 Autre personne morale immatriculée au RCS

La catégorie juridique « Autre personne morale immatriculée au RCS » est représentée dans le tableau suivant en fonction de la singularité des établissements.

Singularité	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Propriétaire exploitant direct	83	64	544	236	212	146
Employeur non exploitant			1	1	55	2
Total	83	64	545	237	267	148

Définition d'un panier de biens et services

A l'exception de l'aire urbaine de Rennes, plus de 98% des établissements sont caractérisés par une activité ordinaire de type « propriétaire exploitant direct » (79% pour Rennes). Ces établissements correspondent à des activités de démarches / aides à la personne ou à des services de santé (plus de 89% de l'ensemble des établissements de la catégorie juridique étudiée).

Dans le tableau suivant, nous présentons les codes APET les plus représentatifs des établissements de catégorie juridique « autre personne morale immatriculée au RCS » et dont la singularité est « propriétaire exploitant direct ».

Singularité	Libellé APET (NAF 1993)	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
	Sous-total dont :	83	64	544	236	212	146
	Activités des auxiliaires médicaux	3	8	39	5	28	16
	Activités hospitalières			1			
	Activités vétérinaires	1	2	20	12	14	8
	Ambulances			5			
Propriétaire exploitant direct	Assurance dommages	6	12	66	32	20	28
	Assurance-vie et capitalisation	2	1	9	8	5	2
	Banques mutualistes	28	26	252	138	98	50
	Laboratoires d'analyses médicales	3	3	24	6	4	5
	Location de machines de bureau et de matériel informatique			2	3	1	
	Pratique dentaire	4	4	46	8	2	3
	Pratique médicale	33	7	57	12	26	27
	Total	83	64	545	237	267	148

L'analyse des codes APET montre que les établissements étudiés proposent des services de santé (dentaire, médicale, hospitalières, laboratoire d'analyses médicale) et des services d'assurance.

A l'aune de la problématique de notre travail et de l'analyse précédente, nous conservons la catégorie juridique « autre personne morale immatriculée au RCS ».

2.5.7 Organisme privé spécialisé

La catégorie juridique « Organisme privé spécialisé » est représentée dans le tableau suivant en fonction de la singularité des établissements et des cinq types de services.

Singularité	Type de services	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Propriétaire exploitant direct	Commerces	2	4	10	1	3	2
	Démarches / aide à pers	70	26	143	84	80	60
	Education			2	3	1	2
	Loisirs	2	1	2	2	2	4
	Santé	4	5	49	26	14	15
	Sous-total	78	36	206	116	100	83
Exploitant locataire gérant	Démarches / aide à pers			2			
	Sous-total			2			
Employeur non exploitant	Démarches / aide à pers				1		
	Santé				5		
	Sous-total				6		
Total		78	36	2080	122	100	83

La quasi-totalité des établissements sont caractérisés par les activités ordinaires de type « propriétaire exploitant direct ». Ils correspondent essentiellement à des activités de démarches / aides à la personne et, dans une moindre mesure, à des services de santé.

Les établissements ordinaires « propriétaire exploitant direct » correspondent :

- aux syndicats de salariés (jusqu'à un tiers des établissements),
- à des services d'assurance relevant du code de la mutualité ou services de la sécurité sociale, de gestion des retraites complémentaires (entre 35% et 57% des établissements),
- et enfin des services de santé.

A l'aune de la problématique de notre travail et de l'analyse précédente, nous conservons la catégorie juridique « organisme privé spécialisé ».

2.5.8 Bilan

Les catégories juridiques ne semblent pas être un critère pertinent pour la définition du panier de biens, puisque leur mobilisation ne permet pas d'écarter des établissements non pertinents.

2.6 Tranches d'effectif

Avec la variable sur les effectifs, nous représentons, ci-dessous, la répartition en structure des établissements sur les aires urbaines étudiées à la date de 2001. Cette répartition tient compte des précédents filtres opérés sur les variables analysées.

	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
0 salarié	39,48%	41,60%	47,00%	43,66%	42,35%	42,53%
1 ou 2 salariés	25,33%	23,59%	23,86%	24,27%	25,66%	23,31%
3 à 5 salariés	12,30%	12,96%	10,96%	11,79%	11,19%	11,91%
6 à 9 salariés	6,28%	6,46%	5,52%	5,80%	5,59%	6,38%
10 à 19 salariés	3,74%	3,62%	3,30%	3,45%	3,56%	3,83%
20 à 49 salariés	2,47%	2,09%	2,31%	2,37%	2,60%	2,44%
50 à 99 salariés	0,78%	0,79%	0,71%	0,81%	0,83%	0,74%
100 à 199 salariés	0,65%	0,25%	0,30%	0,31%	0,41%	0,27%
200 à 249 salariés	0,05%	0,03%	0,06%	0,10%	0,13%	0,10%
250 à 499 salariés	0,23%	0,12%	0,12%	0,17%	0,23%	0,18%
500 à 999 salariés	0,18%	0,04%	0,05%	0,05%	0,08%	0,05%
1000 à 1999 salariés	0,00%	0,00%	0,03%	0,02%	0,02%	0,02%
2000 à 4999 salariés	0,00%	0,03%	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%
5000 salariés ou plus	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%
Effectif inconnu	8,51%	8,40%	5,76%	7,18%	7,34%	8,22%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Utilisée ainsi, cette variable sur les effectifs des établissements (tranches d'effectifs) n'est pas un critère qui permet de préciser la définition du panier de biens.

Des premières investigations sur le croisement de cette variable avec les codes NAF montrent, a priori, son intérêt. Mais ces tris croisés nécessiteraient un investissement en temps beaucoup plus long et ne pourront être réalisés que dans un second temps.

2.7 Bilan des filtres

Nous récapitulons les filtres opérés sur les établissements obtenus par sélection des codes APET de la nomenclature des activités de 1993 – respectivement 2003 – en 700 postes. Les filtres sont effectués à partir des différentes variables permettant de caractériser les établissements. Ces filtres sont validés par le groupe de travail CERTU d'IUD 8.

2.7.1 Rappel des différents filtres

Quatre principaux filtres sont opérés respectivement sur les variables caractérisant l'activité saisonnière, l'auxiliarité et la singularité.

Filtre N°1 (SINGULARITE) :

Pour analyser les établissements selon les critères de l'Insee, et pour la définition du panier de biens, nous considérons, pour la variable SINGT (singularité), que

- les codes 01, 02, correspondant aux unités ordinaires (propriétaire exploitant direct, exploitant locataire gérant),
- les codes 33 et 43, correspondant aux unités singulières ne figurant pas ailleurs (siège de domiciliation, et employeur non exploitant)

Filtre N°2 (ACTIVITE SAISONNIERE) :

On prend en compte que les établissements exerçant une activité permanente (*code = 0*).

Filtre N°3 (AUXILIARITE) :

On prend en compte que les établissements productifs (*code = 0*)

Filtre N°4 (SINGULARITE) :

On prend en compte que les établissements dont les singularités sont les suivantes :

- établissements ordinaires « Propriétaire exploitant direct » (*code = 01*)
- établissements ordinaires « exploitant locataire gérant » (*code = 02*)
- établissements singuliers « employeur non exploitant » (*code = 33*)

(Catégorie Juridique) et (Tranche d'Effectifs) :

Aucun filtre n'est effectué sur les catégories juridiques ni sur les tranches d'effectifs.

2.7.2 Evolution des établissements retenus en fonction des filtres

Les différents filtres présentés synthétiquement ci-dessus nous conduisent sur les six aires urbaines tests à ne considérer dans le panier de biens que les volumes d'établissements représentés dans les tableaux suivants pour les années 2001 et 2007.

Année 2001	Nombre [Part] d'établissements à l'issu des filtres					
	Tous les codes NAF	Codes NAF retenus	Code NAF avec filtre de base sur singularité	Activité saisonnière	Auxiliarité	Singularité
Epinal	12 426	4 784 [38,5%]	4 361 [35,1%]	4 345 [35,0%]	4 337 [34,9%]	4 334 [34,9%]
Le Havre	19 249	7 337 [38,1%]	6 755 [35,1%]	6 743 [35,0%]	6 736 [35,0%]	6 735 [35,0%]
Lyon	176 581	51 297 [29,1%]	47 880 [27,1%]	47 865 [27,1%]	47 813 [27,1%]	47 807 [27,1%]
Nantes	63 534	19 918 [31,4%]	18 503 [29,1%]	18 486 [29,1%]	18 474 [29,1%]	18 468 [29,1%]
Rennes	51 762	15 902 [30,7%]	14 199 [27,4%]	14 191 [27,4%]	14 178 [27,4%]	14 178 [27,4%]
Rouen	39 122	14 279 [36,5%]	13 341 [34,1%]	13 338 [34,1%]	13 307 [34,1%]	13 306 [34,0%]

Année 2007	Nombre [Part] d'établissements à l'issu des filtres					
	Tous les codes NAF	Codes NAF retenus	Code NAF avec filtre de base sur singularité	Activité saisonnière	Auxiliarité	Singularité
Epinal	14 190	5 251 [37,0%]	4 829 [34,0%]	4 815 [33,9%]	4 810 [33,9%]	4 807 [33,9%]
Le Havre	21 748	8 087 [37,2%]	7 302 [33,6%]	7 288 [33,5%]	7 277 [33,5%]	7 272 [33,4%]
Lyon	214 775	60 362 [28,1%]	55 201 [25,7%]	55 156 [25,7%]	55 103 [25,7%]	55 063 [25,6%]
Nantes	78 331	24 658 [31,5%]	22 117 [28,2%]	22 084 [28,2%]	22 066 [28,2%]	22 043 [28,1%]
Rennes	63 038	19 471 [30,9%]	16 928 [26,9%]	16 915 [26,8%]	16 903 [26,8%]	16 898 [26,8%]
Rouen	44 416	15 991 [36,0%]	14 689 [33,1%]	14 682 [33,1%]	14 647 [33,0%]	14 642 [33,0%]

3. Analyse de l'affectation des établissements aux IRIS

Les données SIRENE de 2001 et de 2007 que nous utilisons pour la définition du panier de biens et services sont issues de traitements mis à disposition par CARTEGIE (<http://www.cartegie.com/>).

Les données SIRENE sont disponibles pour les découpages des aires urbaines (périmètre de 1999) à l'échelon communal ainsi qu'à l'échelon des IRIS-2000, définis selon les critères de l'Insee (<http://www.insee.fr>).

Toutefois, nous pouvons constater que, dans certains cas, même si la commune est découpée en IRIS-2000, les établissements SIRENE n'ont pas été affectés à un IRIS en particulier. Cela peut être dû, entre autres, à des défauts sur l'adressage.

Le tableau ci-dessous nous montre que le nombre d'établissements en 2001 non affectés à un IRIS-2000, alors qu'ils le sont normalement, est relativement négligeable sur l'ensemble des six aires urbaines. Ces établissements représentent moins de 3,5% de l'ensemble des établissements retenus jusqu'à présent pour la définition du panier de biens.

Affectation	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Non	10	245	340	152	81	208
	0,23%	3,64%	0,71%	0,82%	0,57%	1,56%
Oui	4 324	6 490	47 467	18 316	14 097	13 098
	99,77%	96,36%	99,29%	99,18%	99,43%	98,44%
Total	4 334	6 735	47 807	18 468	14 178	13 306
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Compte tenu de la nature de la base de données, il nous est impossible de corriger ces établissements en les affectant à un IRIS, puisque nous ne disposons ni du numéro SIRET, ni de l'adresse de ces établissements dans CARTEGIE.

Dès lors, dans le cadre du calcul des indicateurs d'accessibilité à la structure moyenne du panier de biens au niveau infra-communal, **nous proposons de ne pas tenir compte de ces établissements non affectés.**

FILTRE 5

On ne considère pas les établissements qui ne sont pas affectés à un IRIS-2000 dans les bases de données CARTEGIE.

On ne garde que les établissements pour lequel le code « affectation » = « oui ».

Ce filtre consiste à éliminer les établissements sur les aires urbaines.

	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Etablissements filtrés en 2001	10	245	340	152	81	208
Etablissements filtrés en 2007	7	81	344	372	202	184

Le nombre d'établissements restant dans le panier de biens de 2001 est présenté dans le tableau suivant :

Aires urbaines	Nombre d'établissements en 2001		Part par rapport au fichier SIRENE de départ
	Filtre sur l'activité saisonnrière, l'auxiliarité et la singularité	Filtre sur l'affectation	
Epinal	4 334	4 324	34,8%
Le Havre	6 735	6 490	33,7%
Lyon	47 807	47 467	26,9%
Nantes	18 468	18 316	28,8%
Rennes	14 178	14 097	27,2%
Rouen	13 306	13 098	33,5%

Le nombre d'établissements restant dans le panier de biens de 2007 est présenté dans le tableau suivant :

Aires urbaines	Nombre d'établissements en 2007		Part par rapport au fichier SIRENE de départ
	Filtre sur l'activité saisonnrière, l'auxiliarité et la singularité	Filtre sur l'affectation	
Epinal	4 807	4 800	33,8%
Le Havre	7 272	7 191	33,1%
Lyon	55 063	54 719	25,5%
Nantes	22 043	21 671	27,7%
Rennes	16 898	16 696	26,5%
Rouen	14 642	14 458	32,6%

4. Synthèse

Cette étude a permis de confirmer, si besoin était, l'utilité du fichier Sirene pour la définition d'un panier de biens.

Il nous semble néanmoins essentiel de rappeler ici que cette définition répond à des objectifs précis, et que la définition d'un panier de biens doit être réfléchi systématiquement en fonction de ce que l'on veut mesurer. D'autres besoins aboutiraient sans doute à une définition d'un panier de biens sensiblement différent.

En plus de la définition d'un panier de biens, cette étude a permis d'approfondir la connaissance du fichier Sirene, et l'importance de certaines variables de la notice 80 pour notre sélection d'activités économiques. Ainsi, l'auxiliarité et la saisonnalité des activités importe peu pour notre définition du panier de bien, surtout dans une optique de production d'indicateurs de synthèse mobilisant un grand nombre d'enregistrement. A l'inverse, il est essentiel de prendre en compte la variable « singularité », pour s'assurer de l'activité de l'établissement.

Bibliographie

Thèse de D. Caubel : « *Politique de transport et accès à la ville pour tous ? Une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise* » Mars 2006

http://www.observation-urbaine.certu.equipement.gouv.fr/_affiche_article.php?id_article=153

Rapport de l'Insee pour la Datar : « *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie* » Juillet 2003.

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie1.pdf

ANNEXES

A. Analyses des structures d'activités économiques sur les 6 aires urbaines d'étude

Les analyses des structures sont réalisées sur l'ensemble des établissements pour lesquels nous avons retenu les codes NAF.

Sur les 6 aires urbaines de test (Lyon, Nantes, Rennes, Rouen, Le Havre, Epinal), le **nombre d'établissements en 2001** est représenté dans le tableau suivant :

Aires urbaines	Nombre d'établissements en 2001		Part sélectionnée
	Tous codes NAF	codes NAF retenus	
Epinal	12 426	4 784	38,5%
Le Havre	19 249	7 337	38,1%
Lyon	176 581	51 297	29,1%
Nantes	63 534	19 918	31,3%
Rennes	51 762	15 902	30,7%
Rouen	39 122	14 279	36,5%

Le nombre d'établissements en 2007 est représenté dans le tableau suivant :

Aires urbaines	Nombre d'établissements en 2007		Part sélectionnée
	Tous codes NAF	codes NAF retenus	
Epinal	14 190	5 251	37,0%
Le Havre	21 748	8 087	37,2%
Lyon	214 775	60 362	28,1%
Nantes	78 331	24 658	31,5%
Rennes	63 038	19 471	30,9%
Rouen	44 416	15 991	36,0%

La part d'établissements sélectionnés reste globalement stable, la variation la plus importante est une baisse de 1,5 % sur Epinal.

En outre, on remarque que la part d'équipements sélectionnée est plus importante dans les aires urbaines les plus petites, et que la hiérarchie des 6 aires urbaines (en nombre d'équipements) est conservée entre 2001 et 2007.

Répartition selon les cinq types de services et biens identifiés

Pour le fichier SIRENE 2001

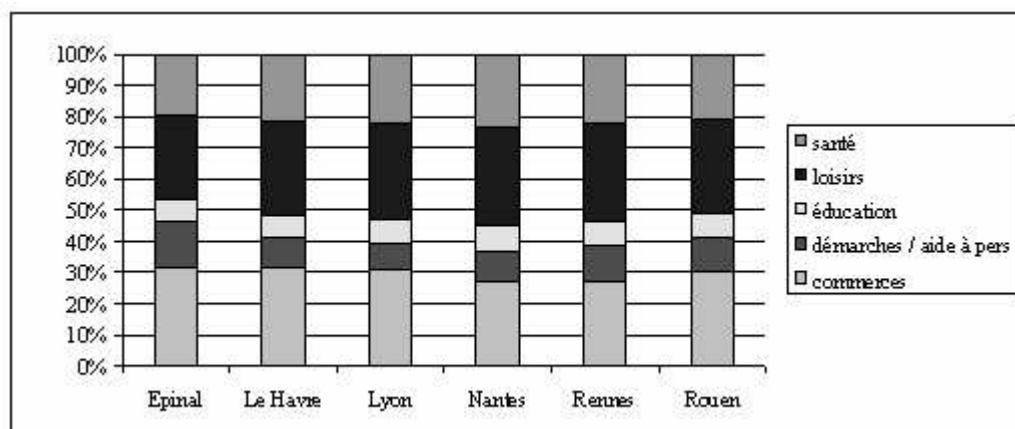
Nous analysons, ci-dessous, les établissements de 2001 correspondant aux codes NAF retenus en fonction de la répartition selon les cinq types de services : commerces, santé, démarches/aide à la personne, loisirs, éducation. Nous obtenons le tableau suivant :

Nombre d'établissements [pourcentage par aire urbaine]	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Commerces	1 526 31,9%	2 306 31,4%	15 876 30,9%	5 417 27,2%	4 281 26,9%	4 328 30,3%
Démarches / aide à pers	679 14,2%	713 9,7%	4 402 8,6%	1 974 9,9%	1 850 11,6%	1 555 10,9%
Education	339 7,1%	499 6,8%	3 875 7,6%	1 634 8,2%	1 239 7,8%	1 078 7,5%
Loisirs	1 306 27,3%	2 252 30,7%	15 818 30,8%	6 259 31,4%	5 047 31,7%	4 323 30,3%
Santé	934 19,5%	1 567 21,4%	11 326 22,1%	4 634 23,3%	3 485 21,9%	2 995 21,0%
Total	4 784 100%	7 337 100%	51 297 100%	19 918 100%	15 902 100%	14 279 100%

Nous notons une répartition relativement comparable selon les aires urbaines à quelques nuances près. Globalement, les commerces et les activités de loisirs représentent la grande majorité des établissements retenus dans le panier de biens et services (entre 58% et 62% de l'ensemble des établissements de 2001).

Si les répartitions sont relativement identiques pour les aires urbaines de Lyon, Rouen, Le Havre, nous notons quelques différences pour Rennes et Nantes. Ces dernières se distinguent avec une part moins élevée de commerces au détriment des activités de loisirs. La situation est directement inversée pour l'aire urbaine d'Epinal.

Par ailleurs, quelle que soit l'aire urbaine, nous notons une part relativement identique des services de santé et de l'éducation.



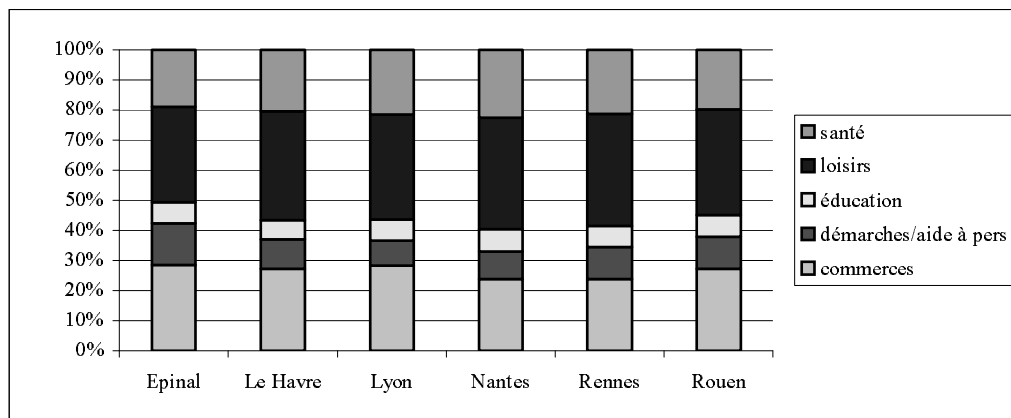
Pour le fichier SIRENE 2007

Nous analysons, ci-dessous, les établissements de 2007 correspondant aux codes NAF retenus en fonction de la répartition selon les cinq types de services : commerces, santé, démarches/aide à la personne, loisirs, éducation.

Nous obtenus le tableau suivant :

Nombre d'établissements [pourcentage par aire urbaine]	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Commerces	1 495 28,5%	2 209 27,3%	17 108 28,3%	5 898 23,9%	4 614 23,7%	4 379 27,4%
Démarches / aide à pers	734 14,0%	781 9,7%	4 945 8,2%	2 233 9,1%	2 111 10,8%	1 699 10,6%
Education	363 6,9%	522 6,5%	4 285 7,1%	1 855 7,5%	1 348 6,9%	1 154 7,2%
Loisirs	1 666 31,7%	2 929 36,2%	21 038 34,9%	9 102 36,9%	7 256 37,3%	5 599 35,0%
Santé	993 18,9%	1 646 20,4%	12 986 21,5%	5 570 22,6%	4 142 21,3%	3 160 19,8%
Total	5 251 100%	8 087 100%	60 362 100%	24 658 100%	19 471 100%	15 991 100%

Les répartitions des activités en cinq types de services pour l'année 2007 sont relativement comparables à celles obtenues pour l'année 2001, avec toutefois une part plus importante d'activités de loisirs et un renforcement des écarts entre les quelques aires urbaines étudiées.



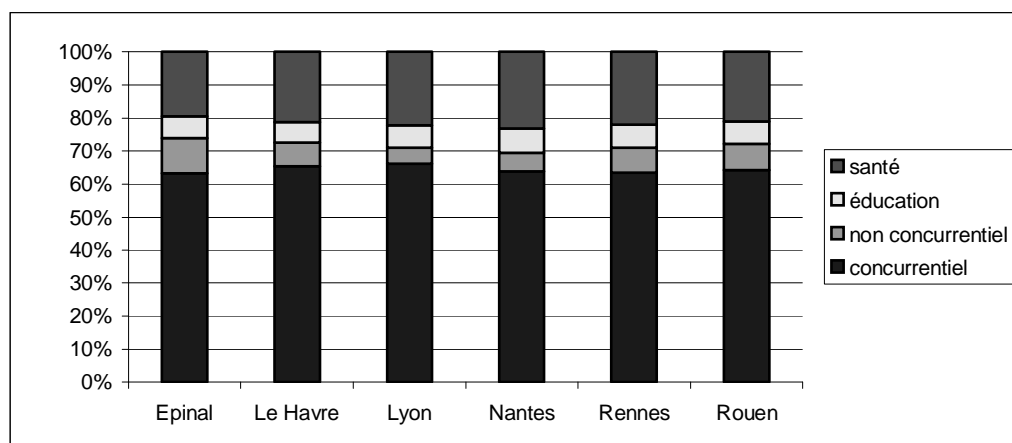
Répartition entre services concurrentiels et services non concurrentiels

Pour le fichier SIRENE 2001

Nous analysons, ci-dessous, les établissements de 2001 correspondant aux codes NAF retenus en fonction du caractère concurrentiel des activités.

On obtient le tableau suivant :

Nombre d'établissements [pourcentage par aire urbaine]	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Concurrentiel	3 019 63,1%	4 806 65,5%	33 904 66,1%	12 725 63,9%	10 104 63,5%	9 190 64,4%
Non concurrentiel	521 10,9%	519 7,1%	2 552 5,0%	1 099 5,5%	1 191 7,5%	1 123 7,9%
Education	310 6,5%	445 6,1%	3 515 6,9%	1 460 7,3%	1 122 7,1%	971 6,8%
Santé	934 19,5%	1567 21,4%	11 326 22,1%	4 634 23,3%	3 485 21,9%	2 995 21,0%
Total	4 784 100%	7 337 100%	51 297 100%	19 918 100%	15 902 100%	14 279 100%



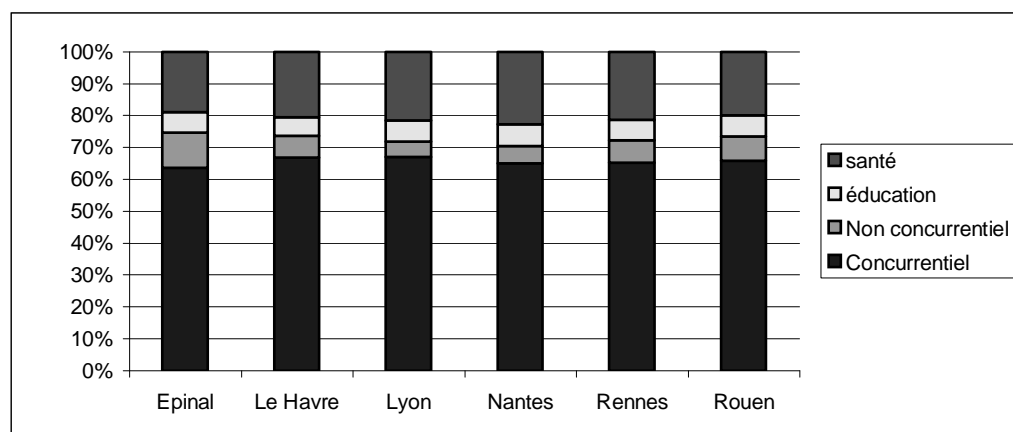
La distinction entre les services concurrentiels des non-concurrentiels montre également une relative stabilité des structures selon les aires urbaines. La grande majorité des établissements de 2001 sont de type concurrentiels. Nous constatons également une part d'établissements non concurrentiels qui est inversement croissante avec la taille des aires urbaines.

Pour le fichier SIRENE 2007

Nous analysons, ci-dessous, les établissements de 2007 correspondant aux codes NAF retenus en fonction du caractère concurrentiel des activités.

On obtient le tableau suivant :

Nombre d'établissements [pourcentage par aire urbaine]	Epinal	Le Havre	Lyon	Nantes	Rennes	Rouen
Concurrentiel	3 343 63,7%	5 401 66,8%	40 448 67,0%	16 060 65,1%	12 714 65,3%	10 517 65,8%
Non concurrentiel	583 11,1%	563 7,0%	2 970 4,9%	1 320 5,4%	1 377 7,1%	1 250 7,8%
Education	332 6,3%	477 5,9%	3 958 6,6%	1 708 6,9%	1 238 6,4%	1 064 6,7%
Santé	993 18,9%	1 646 20,4%	12 986 21,5%	5 570 22,6%	4 142 21,3%	3 160 19,8%
Total	5 251 100%	8 087 100%	60 362 100%	24 658 100%	19 471 100%	15 991 100%



Les répartitions des activités selon le caractère concurrentiel ou pas pour l'année 2007 sont relativement comparables à celles obtenues pour l'année 2001.

Bilan sur le caractère concurrentiel des activités

Nous maintenons la distinction des établissements de santé et d'éducation hors des établissements (non) concurrentiels (sauf cas exceptionnel identifiable). En effet, malgré la NAF 700, il s'avère relativement difficile de distinguer parmi les établissements de santé et de l'éducation ceux qui peuvent être concurrentiels des autres.

Nous n'analysons pas ici, l'évolution du panier de biens, à l'aune du changement de nomenclature. Nous proposons, en premier lieu, de mener une analyse sur les variables décrivant les activités des établissements du panier de biens.

B. Notice 80 du fichier Sirene

Nom	Intitulé
IDENTIFICATION - ADRESSE	
SIRET	Identifiant de l'établissement
NOMEN	Nom ou raison sociale
NOMET	Enseigne (si renseignée)
SIGLE	Sigle
CADR	Complément d'adresse (si renseigné)
NUMVOIE	Numéro dans la voie
INDREP	Indicateur de répétition (bis, ter, ...)
TYPVOIE	Type de voie (rue, Bd ...)
LIBVOIE	Libellé de voie
DISTSP	Distribution spéciale
ACHPOSTE	Ligne d'acheminement postal
ZR	Zone réservée
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ETABLISSEMENT	
RPET	Région
DEPET	Département
ARRONET	Arrondissement
CTONET	Canton
COMET	Commune
LIBCOM	Libellé de la commune
DU	Département de l'unité urbaine
TU	Taille de l'unité urbaine
UU	Numéro de l'unité urbaine
CODPOS	Code postal
ZR	Zone réservée
TCD	Taille de la commune (par tranches)
ZEMET	Zone d'emploi
CODEVOIE	Code voie
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE L'ETABLISSEMENT	
APET700	Activité (712 classes, codes NAF)
APET31	Activité (31 sections, codes NAF)
SIEGE	Qualité de siège ou non
TEFET	Effectif salarié (tranche)
EFETCENT	Effectif salarié (à la centaine près)
ORIGINE	Origine de la création
DCRET	Date de création
MMINTRET	Mois d'introduction dans la base de diffusion
NATURE	Nature (commerce par taille, depuis 1996)
SAISONAT	Caractère saisonnier ou non
MODET	Modalité
DAPET	Date de validité de l'activité principale de l'établissement
DEFET	Date de mise à jour de l'effectif salarié
SINGT	Singularité
AUXILT	Auxiliarité
EAEANT	Année de validité des rubriques provenant des EAE*
EAEAPET	Activité principale issue de l'EAE*
EAESEC1T	Première activité secondaire déclarée dans les EAE* par les établissements industriels.

Nom	Intitulé
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE L'ETABLISSEMENT	
EAES2T	Deuxième activité secondaire déclarée dans les EAE* par les établissements industriels.
CJ	Catégorie juridique
TEFEN	Effectif salarié (tranche)
EFENCENT	Effectif salarié (à la centaine)
APEN700	Activité principale (712 classes)
APEN31	Activité principale (31 sections)
APRM	Activité principale (pour les ressortissants de la chambre des métiers, codes NAFA)
TCA	Chiffre d'affaires (tranches, entreprises enquêtées par les EAE*)
SEXE	Sexe (personnes physiques)
RECME	Appartenance au Répertoire des Entreprises Contrôlées Majoritairement par l'Etat (RECME)
DAPEN	Date de validité de l'activité principale
DEFEN	Date de mise à jour des effectifs
DCREN	Date de création de l'entreprise
MMINTREN	Mois d'introduction dans la base de diffusion
MONOACT	Indice de mono-activité
MODEN	Modalité domaine de l'activité principale
ORDIN	Ordinarité
EAEANN	Année de validité des rubriques en provenance de l'EAE*
EAEAPEN	Activité principale issue de l'EAE*
EAES1N	Première activité secondaire déclarée dans l'EAE*
EAES2N	Deuxième activité secondaire déclarée dans l'EAE*
EAES3N	Troisième activité secondaire déclarée dans l'EAE*
EAES4N	Quatrième activité secondaire déclarée dans l'EAE*
NBTOA	Nombre d'établissements de l'entreprise
TCAEXPOR	Tranche de chiffre d'affaires à l'exportation (grandes entreprises)
REGIMP	Principale région d'implantation
MONOREG	Indice de mono-régionalité
LOCALISATION DU SIEGE	
RPEN	Région
DEPCOMEN	Département, commune
DONNEES POUR LES MISES A JOUR	
VMAJ	Nature de la mise à jour (création, suppression, modification)
VMAJ1	Indicateur de mise à jour n°1 (modifications de siège ou nature ou saisonnalité)
VMAJ2	Indicateur de mise à jour n°2 (modifications de la singularité, de l'activité ou de l'effectif de l'établissement)
VMAJ3	Indicateur de mise à jour n°3 (modifications de la catégorie juridique ou de l'effectif ou de l'activité de l'entreprise)

* EAE : Enquête Annuelle auprès des Entreprises

Source : INSEE